



UJPE Nîmes

Projet de restructuration et d'extension de l'UJPE de Nîmes

NT DCE CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL DU SSI

Référence document	Ind	Date	Observations
NT DCE CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL DU SSI	0	27/04/2026	Première diffusion



SITE :

Unité judiciaire à priorité éducative de Nîmes

Opération :

Restructuration et extension

COORDINATION SSI :



SAS PREVENTIST

Coordination SSI
Conseils Sécurité Incendie

Agence : 14 rue des Briquetiers
31700 BLAGNAC
T : 05.61.30.50.00 / 06.45.57.25.03
@ : info@preventist.fr

CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL DU S.S.I.

(NF S 61931. Article 5.3)

EMETTEUR	REFERENCE	TYPE	INDICE	DATE	N° DAT/PC
PREV	1416	CCF	1	27/04/2026	NC



Tél. : 05.61.30.50.00 Port. : 06.45.57.25.03
Mail : info@preventist.fr - Web : http://www.preventist.fr
Siège : 230 RUE DE L'ORATOIRE 31810 VERNET
Agence : 14, rue des briquetiers 31700 Blagnac
SAS au capital de 5 000 € - SIRET 842067555 000 16



Indice	Date	Objet de la modification :	Rédaction	Vérification
1	27/04/2026	Première émission	BL	FC

Documents annexés :

- Zoning SSI PREV-1416-ZSSI_Ind1
- Tableau de corrélation des zones PREV-1416-TABC-TB-TN_Ind1

SOMMAIRE

1. GENERALITES	4
1.1 PRESENTATION	4
1.2 LIMITES DE PRESTATIONS DU COORDINATEUR SSI	4
1.3 PRESENTATION SOMMAIRE DE L'OPERATION	4
2. CONCEPT DE MISE EN SECURITE	5
2.1 CLASSEMENT DU BATIMENT	5
2.2 PERIMETRE DES TRAVAUX CONCERNANT LE SSI	5
2.3 EXPLOITATION ET MAINTENANCE	6
2.4 FORMATION DE L'EXPLOITANT	7
2.5 REPERAGE DES MATERIELS S.S.I.	7
3. REFERENTIELS / ABREVIATIONS NORMALISEES	8
3.1 TEXTES DE REFERENCE APPLICABLES	8
3.2 ABREVIATIONS NORMALISEES	9
4. CATEGORIE DU SSI ET TYPE D'EQUIPEMENT D'ALARME	10
4.1 SSI DE CATEGORIE A	10
5. DETECTION INCENDIE	11
5.1 NIVEAU DE SURVEILLANCE	11
5.2 PROPOSITION DU PRINCIPE DE DECOUPAGE EN ZONE DE DETECTION (ZD)	11
5.3 DETECTEURS	11
5.4 DECLENCHEURS MANUELS	12
5.5 PROGRAMMATION SDI	12
6. MISE EN SECURITE	13
6.1 FONCTION EVACUATION	13
6.2 FONCTION COMPARTIMENTAGE	14
6.3 FONCTION DESENFUMAGE	14
6.4 COMMANDES ET SIGNALISATIONS	14
6.5 REARMEMENT DES DAS / POUR MEMOIRE	15
6.6 PROGRAMMATION CMSI	15
7. SCENARIOS DE MISE EN SECURITE	16
8. IMPLANTATION DES MATERIELS CENTRAUX ET REPORTS	17
8.1 SSI	17
8.2 REPORTS D'EXPLOITATION	17
8.3 MATERIELS DEPORTES	17
9. ENSEMBLES INDEPENDANTS	18
9.1 DESENFUMAGE DES ESCALIERS	18
10. CABLAGE ET NATURE DES LIAISONS	19
10.1 CHEMINEMENTS DES CABLES	19
10.2 NATURE DES LIAISONS	19
11. PROCEDURE DE RECEPTION TECHNIQUE DU SSI	20
11.1 PREREQUIS A LA RECEPTION TECHNIQUE DU SSI	20
11.2 ESSAIS DE RECEPTION TECHNIQUE DU SSI	20
11.3 ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE RECEPTION TECHNIQUE	20
12. DOSSIER D'IDENTITE DU SSI	21
12.1 DOSSIER D'IDENTITE DU SSI	21
12.2 DOCUMENTS A TRANSMETTRE AU CSSI DANS LE CADRE DU PROJET	22

1. GENERALITES

1.1 Présentation

Le présent document est un cahier des charges fonctionnel des systèmes de sécurité incendie (SSI) établi suivant les prescriptions énoncées à l'article 5.3 de la norme NF S 61-931. Il a été établi sur la base des informations et des documents fournis par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

Le Cahier des Charges Fonctionnel, ainsi que les scénarios de mise en sécurité, sont soumis à l'approbation du contrôleur technique et des autorités compétentes par le maître d'ouvrage. Il est susceptible d'être modifié selon les avis du bureau de contrôle et les attendus de la commission de sécurité.

Il prend en compte les exigences normatives et réglementaires, ainsi que les exigences particulières éventuelles liées à l'exploitation, pour la conception des systèmes de sécurité S.S.I. dans le cadre de la présente opération. Il a pour objet de définir le concept de mise en sécurité du SSI ainsi que de détailler les travaux et fournitures nécessaires pour le projet.

Conformément à l'art. GE 2 §1 du règlement de sécurité des E.R.P, une notice de sécurité Incendie sera établie et jointe au permis de construire

Le présent document doit être pris en compte par la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des éléments de consultation des entreprises concernées. Les pré-éléments de consultation des entreprises (hors quantitatif) doivent être transmis au CSSI pour avis avant consultation définitive. Il sera à prendre en compte lors de la consultation des entreprises de travaux et à intégrer en pièce annexe aux marchés des entreprises. Chaque entreprise qui intervient sur le système de sécurité incendie devra prendre connaissance de ce document et respecter ses dispositions en plus des autres documents mis à sa disposition.

1.2 Limites de prestations du coordinateur SSI

L'implantation et le dimensionnement des matériels constituant le système de détection incendie (détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels, indicateurs d'action, etc....) et le système de mise en sécurité incendie (Dispositifs Actionnés de Sécurité, diffuseurs sonores, etc....) ne sont pas à la charge du coordinateur SSI. Il est à noter, notamment, que par conséquent le dimensionnement des organes de désenfumage et de toutes parties de l'installation est du ressort du maître d'œuvre et des entreprises concernées.

Le cahier des charges fonctionnel SSI n'est pas un CCTP. Il s'inscrit en parallèle des prescriptions de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Toute modification apportée au concept de mise en sécurité et au cahier des charges fonctionnel du S.S.I, devra être portée à notre connaissance, pour avis.

1.3 Présentation sommaire de l'opération

Restructuration et extension de l'unité judiciaire à priorité éducative de Nîmes.
Remplacement et extension du système de sécurité incendie.

SAS PREVENTIST Agence : 14, rue des briquetiers 31700 Blagnac Tél.: 05.61.30.50.00 / Mail : info@preventist.fr	EMETTEUR	REF	TYPE	INDICE	Rédacteur : Benjamin LAGACHE	Page 4 22
	PREV	1416	CCF	1	Première émission	

2. CONCEPT DE MISE EN SECURITE

Conformément à la NF S 61-931, le concept de mise en sécurité permet de répondre aux besoins exprimés. Il décrit les principes de mise en sécurité et l'organisation du SSI prévus pour le bâtiment.

2.1 Classement du bâtiment

Établissement de type ERP :

Catégorie :	5ème	2ème groupe
Type (Activité principale)	PE	Établissements d'enseignement avec hébergement

2.2 Périmètre des travaux concernant le SSI

2.2.1 Demande Spécifique

Demande de dérogation n°1

- **Norme dérogée** : NF S 61-970
- **Demande** : Dans les zones public, mise en œuvre des déclencheurs manuels dans les locaux secrétariat rez-de-chaussée, bureau éducateur rez-de-chaussée, bureau veilleur R+1. Dans les partie non accessible au public, les déclencheurs manuels seront implantés dans les circulations, à chaque niveau, à proximité immédiate de chaque escalier, au rez-de-chaussée à proximité des sorties
- **Compensation** : Mise en œuvre de la détection automatique dans l'ensemble de l'établissement, à l'exception des escaliers et sanitaires.

2.2.2 Nature du SSI / Nature de la mission de coordination SSI

Mission CSSI limitée au périmètre des travaux.

Remplacement et extension du système de sécurité incendie.

La source normale de l'alimentation électrique du Système de Sécurité Incendie conformément à la NF 15 100 doit être prise en amont de la coupure générale électrique (urgence) du bâtiment.

Dans le cas où des câblages seraient ajoutés, ils devront être conformes aux textes en vigueur. Si le câblage existant est conservé, il sera attesté par l'installateur de sa conformité.

Type du SSI :

Mise en œuvre d'un système de sécurité incendie de catégorie A avec équipement d'alarme de type 1.

Reports :

Mise en œuvre des TRE dans les locaux bureau éducateur au rez-de-chaussée et le bureau de veille au R+1

Particularités :

Compte tenu du comportement parfois inapproprié des mineurs hébergés, une dérogation sera réalisée afin de déroger aux règles d'implantation des déclencheurs manuels et des commandes manuelles de déverrouillage des issues verrouillées électromagnétiquement.

2.2.3 Principe d'implantation de la détection incendie

Détection automatique :

En aggravation des dispositions prévues à l'article PE32 et par compensation à la dérogation prévue, il sera mis en œuvre de la détection automatique dans l'ensemble de l'établissement, à l'exception des escaliers et sanitaires.

Indicateur d'action :

A la demande du maître d'ouvrage, les détecteurs situés dans les chambres seront équipés d'un indicateur d'action (IA) dans la circulation, positionné de manière visible.

SAS PREVENTIST Agence : 14, rue des briquetiers 31700 Blagnac Tél.: 05.61.30.50.00 / Mail : info@preventist.fr	EMETTEUR	REF	TYPE	INDICE	Rédacteur : Benjamin LAGACHE	Page 5 22
	PREV	1416	CCF	1	Première émission	

Détection manuelle :

Par dérogation aux règles d'implantation de la norme NF S 61-970, il sera mis en œuvre des déclencheurs manuels dans les volumes suivants :

- RDC Secrétariat
- RDC Bureau éducateur
- R+1 Bureau veilleur
- Dans les volumes non accessibles au public, les déclencheurs manuels seront implantés dans les circulations, à chaque niveau, à proximité immédiate de chaque escalier, au rez-de-chaussée à proximité des sorties ;

2.2.4 Principe de l'évacuation

Zone d'alarme (ZA) :

L'établissement constitue une seule zone d'alarme sans temporisation.

Nature de l'alarme :

Mise en œuvre de diffuseurs sonores dans l'ensemble de l'établissement. La diffusion de l'alarme générale devra être audible en tout point de l'établissement.

Des diffuseurs lumineux sont à prévoir dans les zones accessibles uniquement au personnel :

- Dans les sanitaires
- Dans les sas des sanitaires communs

Gestion des issues de secours :

Le verrouillage des portes de sorties de secours peut être autorisé après avis de la commission de sécurité (CO46)

Certaines issues seront équipées de dispositifs de verrouillage électromagnétique. Ces dispositifs seront conformes à la norme NF S 61-937. Le mode de télécommande sera de type à rupture de tension.

Le déverrouillage des issues sera obtenu :

Dès le déclenchement du processus d'alarme par la commande de l'UGA

Automatiquement et sans temporisation, en cas de détection incendie (DAI/DM) dans la ZA.

Arrêt technique :

L'asservissement au SSI des blocs d'éclairage de sécurité BAES (complété par BAEH) sera assuré dans le cadre des travaux.

Cet asservissement sera subordonné automatiquement au déclenchement du processus d'alarme.

Scénario :

L'alarme est déclenchée sur l'ensemble des déclencheurs manuels et des détecteurs automatiques sans temporisation et depuis l'UGA du CMSI.

2.2.5 Principe du Compartimentage

Zones de compartimentage :

Sans objet dans le cadre du projet.

2.2.6 Principe du Désenfumage

Zones de désenfumage :

Sans objet dans le cadre du projet.

Désenfumage des escaliers :

L'escalier encloué sera désenfumé par balayage naturel, conformément au §5.1 de l'Instruction Technique 246. Ce dispositif sera indépendant du SSI A.

2.3 Exploitation et maintenance

Il appartiendra au chef d'établissement de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'application des règles d'exploitation et de maintenance telles que définies dans les dispositions prévues dans la norme NF S61-933.

L'exploitation et la surveillance du SSI est assurée au Local SSI et au niveau des TRE

SAS PREVENTIST Agence : 14, rue des briquetiers 31700 Blagnac Tél.: 05.61.30.50.00 / Mail : info@preventist.fr	EMETTEUR	REF	TYPE	INDICE	Rédacteur : Benjamin LAGACHE	Page 6 22
	PREV	1416	CCF	1	Première émission	

2.4 Formation de l'exploitant

L'installateur devra la formation de niveau II et III au sens de la NF S 61-931 et NF S 61-933 de l'exploitant.

2.5 Repérage des matériels S.S.I.

Tous les D.A.S., D.C.T. et les D.A.C. devront être installés de façon à rendre aisées les interventions de maintenance et d'exploitation. Les trappes de visites seront repérées si nécessaire.

Les D.A.I., D.M. et D.A.S. devront être repérés par les entreprises titulaires du marché.

Les câblages du S.D.I et du S.M.S.I. au niveau des bornes du matériel central, des matériels déportés, des dispositifs de commande, des A.E.S./E.A.E./E.A.E.S. et des boîtes de dérivation devront être repérés sur chaque câble. Le marquage réalisé devra résister dans le temps et être conforme au zoning SSI.

L'ensemble des repérages doit être impérativement identique aux repérages mentionnés sur les plans et schémas à fournir.

Le repérage des organes doit être réalisé en accord avec le maître d'ouvrage et le service de sécurité, notamment le libellé des textes de détection.

SAS PREVENTIST Agence : 14, rue des briquetiers 31700 Blagnac Tél.: 05.61.30.50.00 / Mail : info@preventist.fr	EMETTEUR	REF	TYPE	INDICE	Rédacteur : Benjamin LAGACHE	Page 7 22
	PREV	1416	CCF	1	Première émission	

3. REFERENTIELS / ABREVIATIONS NORMALISEES

3.1 Textes de référence applicables

- ✓ Arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissement Recevant du Public (E.R.P) et complété par l'arrêté du 2 février 1993 concernant les S.S.I.
- ✓ Code de la construction et de l'habitation, Art R.143-1 à R.143-47.
- ✓ Code du travail décrets 92-333 et 92-332 du 31 mars 1992, modifiant le code du travail et relatifs aux dispositions concernant la sécurité et la santé que doivent observer les chefs d'établissement.
- ✓ Normes AFNOR :
- ✓ NFC 15/ 100 en application de ARRETE DU 17 MAI 2024
- ✓ Nous rappelons que pour les dépôts de permis de construire après le 23 mai 2025, les canalisations électriques CFO et CFA doivent disposer d'une déclaration de performance (DOP) justifiant d'une réaction au feu Cca-s2, d2, a2

EN 54-1 à 7	Système de détection et d'alarme incendie - Partie 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
NF C 48-150	Blocs Autonomes d'Alarme Sonore d'évacuation d'urgence (B.A.A.S.)
NF E 37-312	Groupes électrogènes à courant alternatif entraînés par moteurs alternatifs à combustion
NF S 61.931	Dispositions générales
NF S 61.932	Règles d'installations (S.M.S.I.)
NF S 61.933	Règles d'exploitation et de maintenance
NF S 61.934	Centralisateurs de mise en sécurité incendie
NF S 61.935	Unité de signalisation
NF S 61.936	Équipement d'alarme
NF S 61.937-1	Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) - Partie 1 : prescriptions générales
NF S 61.937-2	DAS - Partie 2 : porte battante à fermeture automatique
NF S 61.937-3	DAS - Partie 3 : porte coulissante à fermeture automatique
NF S 61.937-4	DAS - Partie 4 : rideau et porte à dévêtissement vertical
NF S 61.937-5	DAS - Partie 5 : compatibilité pour intégration dans un S.S.I. des clapets coupe-feu
NF S 61.937-6	DAS - Partie 6 : exutoire et ouvrant de désenfumage (ouvrages composés)
NF S 61.937-7	DAS - Partie 7 : compatibilité pour intégration dans un S.S.I. des dispositifs d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur (D.E.N.F.C.)
NF S 61.937-8	DAS - Partie 8 : ouvrants télécommandés d'amenée d'air naturel en façade
NF S 61.937-9	DAS - Partie 9 : coffret de relayage pour un ventilateurs de désenfumage
NF S 61.937-10	DAS - Partie 10 : compatibilité pour intégration dans un S.S.I. des volets de désenfumage
NF S 61.937-11	DAS - Partie 11 : volets de transfert
NF S 61.937-12	DAS - Partie 12 : écran mobile de cantonnement
NF S 61.937-13	DAS - Partie 13 : Dispositif de verrouillage pour issue de secours
NF S 61. 938	Dispositifs de commande manuelle
NF S 61.939	Alimentation pneumatique de sécurité
NF S 61.940	Alimentation électrique de sécurité
NF S 61.941	Équipements de répétition d'exploitation
NF S 61.950	Détecteurs, tableaux de signalisation et organes intermédiaires
NF S 61.970	Règles d'installation des systèmes de détection incendie (02.2013)
NF S 32.001	Signal sonore d'évacuation d'urgence
EN 54-16-4-24	Systèmes de sonorisation de sécurité /Équipement d'alimentation /Les Haut-parleurs

Liste non exhaustive

SAS PREVENTIST Agence : 14, rue des briquetiers 31700 Blagnac Tél.: 05.61.30.50.00 / Mail : info@preventist.fr	EMETTEUR	REF	TYPE	INDICE	Rédacteur : Benjamin LAGACHE	Page 8 22
	PREV	1416	CCF	1	Première émission	

3.2 Abréviations normalisées

A.E.S.	Alimentation Électrique de Sécurité	E.R.P.	Établissement Recevant du Public
A.G.	Alarme Générale d'évacuation	G.E.S.	Groupe Electrogène de Sécurité
A.G.S.	Alarme Générale Sélective	I.A.	Indicateur d'Action
A.P.S.	Alimentation Pneumatique de Sécurité	M.D.	Matériel Déporté
B.A.A.S.	Bloc Autonome d'Alarme Sonore	N.S.A.	Non-Stop Ascenseur
C.C.F.	Clapet coupe-feu	P.C.F.	Porte Coupe-Feu
C.M.S.I.	Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie	P.S.	Position de Sécurité
D.A.C.	Dispositif Adaptateur de Commande	S.D.A.D.	Système Détecteur Autonome Déclencheur
D.A.D.	Dispositif Autonome Déclencheur	S.D.I.	Système de Détection Incendie
D.A.G.S.	Diffuseur d'alarme Générale Sélective	S.M.S.I.	Système de Mise en Sécurité Incendie
D.A.I.	Détection Automatique d'Incendie	S.S.I.	Système de Sécurité Incendie
D.A.S.	Dispositif Actionne de Sécurité	S.S.S.	Système de Sonorisation de Sécurité
D.C.M.	Dispositif de Commande Manuelle	T.R.E.	Tableau Répétiteur d'exploitation
D.C.M.R.	Dispositif de Commandes Manuelles Regroupées	U.A.E.	Unité d'Aide à l'Exploitation
D.C.S.	Dispositif de Commande avec Signalisation	U.C.M.C.	Unité de Commandes Manuelles Centralisées
D.C.T.	Dispositif Commande Terminal	U.G.A.	Unités de Gestion d'Alarme
D.M.	Déclencheur manuel d'alarme	U.G.C.I.S.	Unité de Gestion Centralisée des Issues de Secours
D.L.	Diffuseur Lumineux	U.S.	Unité de Signalisation
D.S.	Diffuseur Sonore	VTP	Volume Technique Protégé
D.S.N.A.	Diffuseur Sonore Non Autonome	ZA	Zone de diffusion d'Alarme
D.V.A.F.	Dispositif Visuel d'Alarme Feu	ZC	Zone de Compartimentage
E.A.	Équipement Alarme	ZDA	Zone de Détection Automatique
E.A.E.	Équipement d'Alimentation Électrique	ZDM	Zone de Détection Manuelle
E.A.E.S.	Équipement d'Alimentation en Energie de Securite	ZF	Zone de désenfumage
E.C.S.	Équipement de Contrôle et de Signalisation	ZMS	Zone de Mise en Sécurité
E.C.S.A.V.	Équipement de Contrôle et de Signalisation d'Alarme Vocale		

Liste non exhaustive

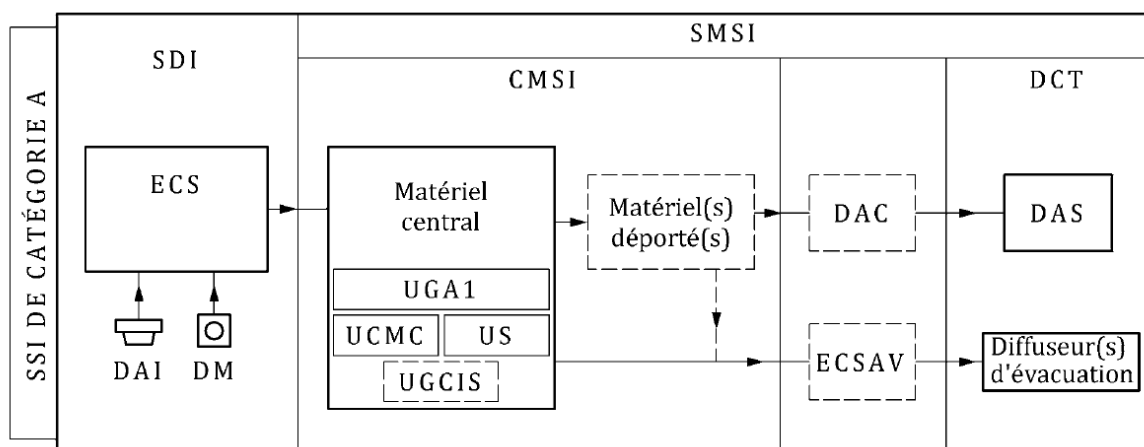
4. CATEGORIE DU SSI ET TYPE D'EQUIPEMENT D'ALARME

4.1 SSI de catégorie A

- S.S.I. de catégorie A
- Equipement d'alarme de type 1

Il correspond à la configuration maximale d'un SSI. Il est constitué de :

- Un système de détection incendie (SDI) comprenant :
 - Un ou plusieurs équipements de contrôle et signalisation (ECS) au sens de la norme NF EN 54-2 ;
 - Des détecteurs automatiques d'incendie (DAI) et des déclencheurs manuels d'alarme (DM).
- Un système de mise en sécurité incendie (SMSI) comprenant :
 - Un ou plusieurs centralisateurs de mise en sécurité incendie (CMSI) du type A au sens de la norme NFS61-934 ;
 - Si nécessaire, un ou plusieurs dispositifs adaptateurs de commande (DAC) au sens de la norme NF S 61-938 ;
 - Un ou plusieurs dispositifs commandés terminaux (DCT) ;
 - Un équipement d'alarme pour l'évacuation (EA) du type 1 au sens de la norme NF S 61-936



5. DETECTION INCENDIE

5.1 Niveau de surveillance

Surveillance partielle par détection incendie au sens de la NF S 61-970 :

Surveillance d'un ou plusieurs volumes ou locaux spécifiés d'un bâtiment par une détection incendie. La surveillance partielle est un système où seuls certains volumes du bâtiment sont surveillés. Cette zone surveillée est délimitée par des parois ou des écrans de cantonnement. Toutefois la surveillance d'un local n'inclut pas nécessairement la surveillance des espaces cachés attachés à ce local tels que les faux planchers et/ou faux plafonds.

5.2 Proposition du principe de découpage en Zone de détection (ZD)

Cf. zoning SSI en annexe PREV-1416-ZSSI_Ind1

5.3 Détecteurs

En aggravation des dispositions prévues à l'article PE32 et par compensation à la dérogation prévue, il sera mis en œuvre de la détection automatique dans l'ensemble de l'établissement, à l'exception des escaliers et sanitaires.

Les détecteurs devront être mis en œuvre conformément aux prescriptions de la NF S 61-970.
Toutes dispositions seront à prendre afin d'assurer un entretien aisé des têtes de détection incendie.

Facteur de risque K selon référentiel NF S61-970 :

- K = 0.3 pour local à sommeil
- K = 1 pour circulation, bureau, salle de réunion
- K = 0.6 pour tous les autres locaux

Rappel de l'objectif de la DAI :

L'installation de détection automatique d'incendie doit déceler et signaler tout début d'incendie dans les meilleurs délais et mettre en œuvre les éventuels équipements de sécurité qui lui sont asservis.

Cette exigence est réputée satisfaite lorsqu'une installation remplit sa fonction lors de la combustion d'un foyer type adapté à la nature du risque rencontré dans l'établissement dans le cas de la première vérification d'une installation neuve ou modifiée ou dans le cas d'un changement de la nature des risques de l'établissement.

L'entreprise en charge du lot SSI devra réaliser, avant la réception, le(s) foyer(s) type(s) et nous communiquer les résultats.

5.3.1 Indicateurs d'action

Les détecteurs situés dans les chambres devront comporter un indicateur d'action (IA) dans la circulation commune positionné de manière visible.

5.3.2 Technologie des détecteurs

Les DAI installés dans les circulations seront sensibles aux fumées et gaz de combustion. (Détecteurs optiques). Ceux mis en place dans les locaux seront appropriés aux risques.

Il appartiendra à l'entreprise de définir, quantifier et mettre en œuvre des DAI adaptés aux risques et à leurs conditions environnementales. Toutes dispositions doivent être prises pour éliminer les fausses alarmes sans nuire à l'efficacité de l'installation.

SAS PREVENTIST Agence : 14, rue des briquetiers 31700 Blagnac Tél.: 05.61.30.50.00 / Mail : info@preventist.fr	EMETTEUR	REF	TYPE	INDICE	Rédacteur : Benjamin LAGACHE	Page 11 22
	PREV	1416	CCF	1	Première émission	

5.4 Déclencheurs Manuels

Par dérogation aux règles d'implantation de la norme NF S 61-970, il sera mis en œuvre des déclencheurs manuels dans les volumes suivants :

- RDC Secrétariat
- RDC Bureau éducateur
- R+1 Bureau veilleur
- Dans les volumes non accessibles au public, les déclencheurs manuels seront implantés dans les circulations, à chaque niveau, à proximité immédiate de chaque escalier, au rez-de-chaussée à proximité des sorties ;

Les DM seront de type a membrane déformable, avec couvercles. Ils seront situés à une hauteur comprise entre 0.90m et 1.30m au-dessus du sol fini. Ils ne devront pas être dissimulés par le vantail d'une porte lorsque celui-ci est maintenu ouvert ou par tout autre obstacle.

5.5 Programmation SDI

La programmation sera assurée dans le respect des plans de ZD réalisés par le CSSI.

La programmation des libellés des zones et points de DAI/DM doit être réalisée par l'entreprise en collaboration avec le maître d'ouvrage et/ou l'exploitant de l'établissement.

SAS PREVENTIST Agence : 14, rue des briquetiers 31700 Blagnac Tél.: 05.61.30.50.00 / Mail : info@preventist.fr	EMETTEUR	REF	TYPE	INDICE	Rédacteur : Benjamin LAGACHE	Page 12 22
	PREV	1416	CCF	1	Première émission	

6. MISE EN SECURITE

6.1 Fonction Evacuation

6.1.1 Proposition du principe de découpage en Zone d'Alarme (ZA)

Cf. zoning SSI en annexe PREV-1416-ZSSI_Ind1
L'établissement constitue une seule zone d'alarme sans temporisation.

6.1.2 Diffusion de l'alarme

a. Alarme sonore via Diffuseurs autonomes et/ou bloc autonomes

La diffusion de l'Alarme Générale (AG) sera mise en œuvre dans l'ensemble de l'établissement. L'alarme générale sera déclenchée sans temporisation. Le signal sonore de l'AG devra être audible en tout point de l'établissement.

Les diffuseurs sonores seront placés dans les circulations et si nécessaire dans les locaux.

Il est précisé que la réception réalisée par le coordinateur SSI sera assurée par « écoute subjective »

b. Alarme visuelle

Proposition d'implantation des DVSAF. Les volumes équipés de DVAF sont sous validation organisme de contrôle.

Des diffuseurs lumineux sont à prévoir dans les zones accessibles uniquement au personnel :

- Dans les sanitaires
- Dans les sas des sanitaires communs

6.1.3 Dispositif de verrouillage des issues (CO46)

Le verrouillage des portes de sorties de secours peut être autorisé après avis de la commission de sécurité (CO46)

Certaines issues seront équipées de dispositifs de verrouillage électromagnétique. Ces dispositifs seront conformes à la norme NF S 61-937. Le mode de télécommande sera de type à rupture de tension.

Le déverrouillage des issues sera obtenu :

- Dès le déclenchement du processus d'alarme par la commande de l'UGA
- Automatiquement et sans temporisation, en cas de détection incendie (DAI/DM) dans la ZA

Conformément à la norme NFS61932 (§ 9.3.3) :

- Un déclencheur manuel à fonction d'interrupteur (« boîtier vert »), intercalé sur la ligne de télécommande, sera mis en œuvre à proximité immédiate des issues équipées, cote évacuation.
- Le réarmement des dispositifs de verrouillage pour issues de secours ne devra pas s'effectuer automatiquement à la fin de la diffusion du signal d'évacuation et/ou pendant la diffusion du signal d'alarme. Toutes les sujétions conformes devront être prévues par le ou les lots concerné(s) : dispositif anti-réarmement ou par construction de l'équipement d'alarme
- Les commandes manuelles UCMC et les signalisations sur US des issues de secours ne sont pas autorisées sur un CMSI (sauf si UGCIS).

SAS PREVENTIST Agence : 14, rue des briquetiers 31700 Blagnac Tél.: 05.61.30.50.00 / Mail : info@preventist.fr	EMETTEUR	REF	TYPE	INDICE	Rédacteur : Benjamin LAGACHE	Page 13 22
	PREV	1416	CCF	1	Première émission	

6.1.4 Arrêts techniques liés à la fonction d'évacuation

Ces asservissements seront subordonnés automatiquement au déclenchement du processus d'alarme dans la ZA

a. BAES/BAEH

L'asservissement au SSI des blocs d'éclairage de sécurité BAES (complété par BAEH) sera assuré dans le cadre des travaux.

Cet asservissement sera subordonné automatiquement au déclenchement du processus d'alarme.

b. Arrêt sonorisation

Sans objet dans le cadre du projet.

6.2 Fonction Compartimentage

Sans objet dans le cadre du projet.

6.3 Fonction désenfumage

Sans objet dans le cadre du projet.

6.4 Commandes et signalisations

6.4.1 Unité de commande manuelle centralisées (UCMC)

Rappel des exigences réglementaires : Un bouton de commande par fonction et par zone de mise en sécurité.

c. Fonction << évacuation >>

Une action sur la commande << Evacuation Générale >> doit enclencher, sans temporisation, le processus de diffusion de l'alarme (y compris commande des arrêts techniques associés à la fonction évacuation) :

- Diffusion de l'alarme générale au moyen de diffuseurs sonores dans l'ensemble de l'établissement
- Diffusion de l'alarme générale au moyen de diffuseurs lumineux dans les sanitaires et les sas des sanitaires réservés au personnel
- Déverrouillage des dispositifs de verrouillage électromagnétique des issues
- Asservissement des BAES/BAEH

6.4.2 Unité de signalisation (US)

La signalisation de contrôle de la position des DAS doit être réalisée par fonction et par zone.

Pour chaque dispositif de commande à sortie de télécommande à émission de courant, la signalisation de dérangement de chaque ZS doit être reportée sur l'US de la ZS correspondante.

SAS PREVENTIST Agence : 14, rue des briquetiers 31700 Blagnac Tél.: 05.61.30.50.00 / Mail : info@preventist.fr	EMETTEUR	REF	TYPE	INDICE	Rédacteur : Benjamin LAGACHE	Page 14 22
	PREV	1416	CCF	1	Première émission	

6.5 Réarmement des DAS / pour mémoire

6.5.1 Principe général

Les commandes de réarmement à distance lorsque prévus, sont positionnées dans la ZS, ou dans le local, correspondant au DAS commandé :

- le réarmement d'un DAS participant à l'évacuation doit être située à l'intérieur de la ZA
- le réarmement d'un DAS participant au compartimentage doit être située à l'intérieur de la ZC
- le réarmement d'un DAS participant au désenfumage doit être située à l'intérieur de la ZF

Nota : lorsqu'un local est découpé en cantons de désenfumage, les organes de réarmement peuvent être regroupés à un seul endroit

Les organes à manipuler permettant le réarmement à distance des DAS seront placés à un accès autre que le niveau d'accès 0 (i.e. non accessible au public). Cette disposition pourra être obtenue soit par construction, soit par installation dans un coffret à clef ou dans un local/emplacement réservé au personnel.

L'énergie nécessaire au réarmement devra être distincte de l'énergie de sécurité de l'ECS, du CMSI ou du dispositif de commande.

Le réarmement (fermeture) des exutoires/ouvrants est réalisé depuis le sol de la zone de désenfumage.

6.6 Programmation CMSI

La programmation sera réalisée dans le respect des éléments de corrélation définis par le CSSI (Corrélation ZD/ZS + corrélation ZS/DCT le cas échéant).

SAS PREVENTIST Agence : 14, rue des briquetiers 31700 Blagnac Tél.: 05.61.30.50.00 / Mail : info@preventist.fr	EMETTEUR	REF	TYPE	INDICE	Rédacteur : Benjamin LAGACHE	Page 15 22
	PREV	1416	CCF	1	Première émission	

7. SCENARIOS DE MISE EN SECURITE

Cf. tableau de corrélation en annexe PREV-1416-TABC-TB-TN_Ind1

Scénario - Sur détection automatique, le scénario de mise en sécurité est le suivant :

- Fonction Evacuation (sans temporisation)
 - Diffusion de l'alarme générale au moyen de diffuseurs sonores dans l'ensemble de l'établissement.
 - Déverrouillage des dispositifs de verrouillage électromagnétique des issues
 - Asservissement des BAES/BAEH

Scénario - Sur l'action d'un déclencheur manuel, le scénario de mise en sécurité est le suivant :

- Fonction Evacuation (sans temporisation)
 - Diffusion de l'alarme générale au moyen de diffuseurs sonores dans l'ensemble de l'établissement.
 - Déverrouillage des dispositifs de verrouillage électromagnétique des issues
 - Asservissement des BAES/BAEH

SAS PREVENTIST Agence : 14, rue des briquetiers 31700 Blagnac Tél.: 05.61.30.50.00 / Mail : info@preventist.fr	EMETTEUR	REF	TYPE	INDICE	Rédacteur : Benjamin LAGACHE	Page 16 22
	PREV	1416	CCF	1	Première émission	

8. IMPLANTATION DES MATERIELS CENTRAUX ET REPORTS

8.1 SSI

Pour rappel (Cf. §3), l'établissement est équipé d'un SSI de catégorie A et d'un Equipement d'Alarme de type 1
Le matériel central du SSI sera installé au RDC dans le secrétariat.

Le S.S.I. est implanté dans un local non accessible au public et sous surveillance humaine permanente pendant les heures d'exploitation de l'établissement.

La hauteur des signalisations et des commandes doit être comprise entre 0,70m et 1,80m (hors alimentations)

Cet emplacement est réputé à faible potentiel calorifique et est surveillé par un détecteur automatique.

8.2 Reports d'exploitation

Les Tableaux Répétiteur d'Exploitation (T.R.E) seront mis en œuvre dans le bureau éducateur rez-de-chaussée et dans le bureau de veille au R+1.

Les TRE sont mis en œuvre à une hauteur comprise entre 0,70m et 1,80m du sol

Les liaisons entre les Tableaux Répétiteurs d'Exploitation (T.R.E) et le SSI seront surveillées pour signaler les coupures et les courts circuits et être de catégorie CR1.

Le TRE devra également intégrer le report de la fonction Evacuation. Conformément à la NFS 61 936 § 5.3 « Dans le cas où un tableau de report de signalisation existe, celui-ci doit comprendre au moins la mise à disposition des informations suivantes qui doivent être présentes pendant toute la durée de l'état défini et absentes dans tous les autres états :

- État de veille limitée à l'alarme restreinte ;
- Alarme générale ;
- Alarme restreinte »

8.3 Matériels déportés

L'implantation des matériels déportés doit satisfaire à la norme NFS 61932 § 8.3.2

Entre autres (non exhaustif) :

- Un matériel déporté gérant un ou plusieurs types de fonction de mise en sécurité (compartimentage, désenfumage et/ou évacuation) doit être placé dans un volume technique protégé (VTP) s'il est implanté hors des zones desservies.
- Un matériel déporté installé en extérieur ou dans le même local que les matériels centraux est considéré comme étant implanté en VTP.
- Lorsqu'un matériel déporté est placé dans un placard ou gaine technique, ouvrant sur la ZS qu'il dessert, il est considéré comme étant implanté dans cette ZS.

SAS PREVENTIST Agence : 14, rue des briquetiers 31700 Blagnac Tél.: 05.61.30.50.00 / Mail : info@preventist.fr	EMETTEUR	REF	TYPE	INDICE	Rédacteur : Benjamin LAGACHE	Page 17 22
	PREV	1416	CCF	1	Première émission	

9. ENSEMBLES INDEPENDANTS

Les ensembles indépendants sont par nature totalement dissociés des S.S.I. A à S.S.I. E / EA type 1 à EA type 4 de l'établissement.

Au sens de la norme NF S61-931, un ensemble indépendant est constitué à minima :

- D'un ou plusieurs dispositifs commandés terminaux (DCT) tel que défini dans la norme NF S61-932
- D'un ou plusieurs dispositifs de commandes manuelles (DCM)

Il peut être éventuellement complété par :

- Un ou plusieurs dispositifs adaptateurs de commande (DAC)
- Un ou plusieurs systèmes détecteurs autonomes déclencheurs (SDAD)

Toute installation ne rentrant pas dans le cadre de cette définition n'est pas assimilée à un ensemble indépendant et est donc considérée comme "hors mission" par rapport à la coordination SSI.

9.1 Désenfumage des escaliers

L'escalier sera désenfumé par balayage naturel

9.1.1 Désenfumage par balayage naturel

Les escaliers seront désenfumés par balayage naturel, conformément au §5.1 de l'Instruction Technique 246.

Les exutoires situés en partie haute posséderont un marquage CE. Les amenées d'air en partie basse seront réalisées par des ouvrants en façade conformes à la norme NF S 61-937-8.

Le dispositif de commande manuelle de ce système de désenfumage sera situé au niveau bas de la cage d'escalier. Il sera conforme à la norme NF S 61-938 et possèdera un marquage CE. L'organe à manipuler doit être placé à une hauteur comprise entre 0,90m et 1,30m du sol. Le réarmement sera possible depuis le niveau bas de l'escalier ou depuis le dernier palier.

SAS PREVENTIST Agence : 14, rue des briquetiers 31700 Blagnac Tél.: 05.61.30.50.00 / Mail : info@preventist.fr	EMETTEUR	REF	TYPE	INDICE	Rédacteur : Benjamin LAGACHE	Page 18 22
	PREV	1416	CCF	1	Première émission	

10. CABLAGE ET NATURE DES LIAISONS

10.1 Cheminements des câbles

Les câbles du SSI doivent cheminer chaque fois que possible en chemins de câbles dédiés. Les câbles de l'installation incendie de courant faible doivent être séparés des câbles de courant fort (voir NFC 15-100, partie 528).

Les chemins de câbles, goulottes et conduits doivent être facilement accessibles.

Lorsqu'aucun support de canalisation électrique n'est mis en œuvre, les câbles doivent être fixes à un élément stable de la construction (en aucun cas le câblage dit « volant » n'est acceptable).

La nature des câbles doit être choisie de manière que ni les opérations de mise en place, ni les conditions d'environnement des lieux où ils cheminent n'altèrent leurs propriétés mécaniques et électriques selon les dispositions de la partie 5.52 de la norme NFC 15-100 en application du ARRETE DU 17 MAI 2024.

10.2 Nature des liaisons

Les câbles et liaisons nécessaires constituant le SDI et CMSI respecteront toutes les prescriptions de la norme NFS 61-970 A1/A2 et NFS 61 932 en vigueur ainsi que les prescriptions du dossier marché.

d. Lignes DI

Application de la NFS 61-970 en vigueur

e. Voies de transmission

Voies de transmission rebouclées reliant matériel déporté au matériel central en câble CR1. (La section est déterminée par le constructeur)

Câbles séparés physiquement et éloignés de plus de 0.3 m des cheminements courants forts y compris les câbles courants forts (non TBT) liés à la sécurité (ex : Alim. Puissance coffret relayage, El. Sécurité, etc....). Ceci implique un cheminement distinct.

f. Lignes de télécommande et lignes de contrôle des DAS (surveillés en permanence)

En câble CR1 si elles traversent des ZS à fonctions différentes ou autres fonctions.

En câble Cca-s2 , d2, a2 dès qu'elles pénètrent la ZS de sa fonction correspondant au DAS qu'elles desservent.

g. Tableau récapitulatif des sections de câble

Liaisons	Diamètre minimal (mm)	Câble souple Section minimale (mm ²)	Câble rigide Section minimale (mm ²)
Voies de Transmission	0.8		
Ligne de télécommande		1	1.5
Ligne de contrôle	0.8		
Liaison diffuseurs		1	1.5
Liaisons DAI/DM/IA	0.8		
Liaisons SDI/CMSI	0.8		
Liaisons TRE/UAE	0.8		
Liaisons d'alimentation électrique en énergie		1	1.5

Note : Les sections de câbles correspondent au minimum réglementaire. Pour déterminer les sections à mettre en œuvre, il est nécessaire de tenir compte des longueurs de câble et des puissances électriques installées

La source principale (normal/remplacement) du matériel central du SDI doit être réalisée au moyen d'une dérivation issue directement du tableau principal du bâtiment. Cette dérivation doit être sélectivement protégée, correctement étiquetée, réservée à l'usage exclusif du SSI. Elle peut être commune pour l'alimentation d'autres équipements du SSI

Le CMSI doit être alimenté à partir d'une dérivation issue directement du tableau principal de l'établissement. Cette dérivation doit être sélectivement protégée, correctement étiquetée, réservée à l'usage exclusif du SSI. Elle peut être commune pour l'alimentation d'autres équipements du SSI

SAS PREVENTIST Agence : 14, rue des briquetiers 31700 Blagnac Tél.: 05.61.30.50.00 / Mail : info@preventist.fr	EMETTEUR	REF	TYPE	INDICE	Rédacteur : Benjamin LAGACHE	Page 19/22
	PREV	1416	CCF	1	Première émission	

11. PROCEDURE DE RECEPTION TECHNIQUE DU SSI

L'ensemble des autocontrôles et essais ont pour but :

- De valider les programmations de l'ECS et du CMSI
- De valider le bon fonctionnement et la bonne mise en œuvre des équipements connectés au SSI
- De contrôler la conformité des scénarios de mise en sécurité conformément aux Cahier des Charges Fonctionnel du SSI

11.1 Prérequis à la réception technique du SSI

NF S 61-931 (§ 5.3.2.3.1)

Préalablement à la réception technique, chaque installateur :

- Réalise, pour chaque matériel qui le concerne, l'ensemble des essais par autocontrôle tels que définis dans les normes NF S 61-970 et BF S 61-932
- Établit un document indiquant les résultats obtenus lors des essais par autocontrôle

Les installateurs des systèmes de sécurité incendie satisfaisant aux exigences définies dans la brochure N° 5655 relatives aux essais de détection ou agréés dans le cadre de l'APSAD répondent à cette définition.

Prérequis aux essais de réception technique du SSI :

- Les installations de tous les corps d'état ayant des équipements asservis au SSI devront être finalisées
- Les vérifications de tous les DAS devront avoir été réalisés
- Le test systématique de chaque détecteur et de chaque déclencheur manuel devra avoir été réalisé
- Essais en commun avec les différents lots pilotés par le lot titulaire du SSI
- Les autocontrôles remplis et signés par les entreprises devront avoir été transmis. Les autocontrôles doivent être datés et signés et comporter le tampon de l'entreprise. Les autocontrôles doivent reprendre de manière exhaustive l'ensemble des points exigés par les normes.

11.2 Essais de réception technique du SSI

Les essais de réception technique des installations seront assurés dans le respect des normes NF S61-970 et NF S61-932.

Participants

D'une manière générale, toutes les entreprises concernées par le SSI sont tenues de participer aux essais. Elles devront mettre à disposition les moyens humains et matériels afin d'assurer le bon déroulement et le bon fonctionnement des essais. Le CSSI ne pourra être tenu pour responsable d'absence de l'entreprise concernée pour la réception de son installation ou du manque d'éléments d'entreprise transmis. Dans ce cas la réception de l'installation par le CSSI sera basée exclusivement sur l'autocontrôle de l'entreprise

Etat de l'installation au début des essais

Tous les DAS seront en position d'attente et le CMSI validera cet état.

Pour ce faire, et avant chaque essai, les entreprises concernées devront contrôler systématiquement tous leurs équipements

11.3 Etablissement du rapport de réception technique

La réception technique est conclue par le rapport de réception technique, rédigé par le CSSI et portant :

- Sur les documents administratifs et techniques du dossier d'identité
- Sur les résultats des essais
- Sur le respect des principes du cahier des charges fonctionnel du SSI.

Ce document liste la totalité des essais réalisés et comporte une conclusion avec la synthèse des éventuelles remarques

SAS PREVENTIST Agence : 14, rue des briquetiers 31700 Blagnac Tél.: 05.61.30.50.00 / Mail : info@preventist.fr	EMETTEUR	REF	TYPE	INDICE	Rédacteur : Benjamin LAGACHE	Page 20 22
	PREV	1416	CCF	1	Première émission	

12. DOSSIER D'IDENTITE DU SSI

12.1 Dossier d'identité du SSI

Le dossier d'identité du SSI sera réalisé en fin de travaux.

Chaque entreprise devra fournir pour ce qui le concerne tous les documents nécessaires au dossier d'identité SSI. Ces documents sont à fournir au format informatique et en 1 exemplaire papier pour les formats supérieur au format A3

Notamment, les entreprises devront fournir les éléments demandés par les normes NF S 61-970 et NF S 61-932.

ORGANISATION DES RUBRIQUES DU DOSSIER D'IDENTITE DU SSI		CSSI	Entreprise
A	Descriptif de l'ensemble du SSI	X	
B	Liste des matériels installés		X
C	Consignes simplifiées d'exploitation des matériels principaux		X
D	Plans des Zones de Détection (Z.D.) avec localisation (Z.D.A. et Z.D.M.)	X	
E	Plans de zones de mise en sécurité (Z.S.) avec localisation (Z.A., Z.C. et Z.F.)	X	
F	Plans de recollement détection		X
G	Plans de recollement SMSI		X
H	Plans du SSS		X
I	Corrélation ZD/ZS	X	
J	Corrélation ZS/DCT	X	
K	Schémas unifilaires SSI (synoptique SDI, CMSI, SSS)		X
L	Programmation ECS		X
M	Programmation CMSI		X
N	Document preuve, après travaux, de l'adéquation entre la capacité des EAE/EAES/AES et l'autonomie exigée		X
O	Schéma de principe ventilation		X
P	Schéma de principe Désenfumage		X
Q	Débits de désenfumage et APS		X
R	Historique des travaux réalisés	X	
S	Cahier des charges fonctionnel SSI	X	
T	Rapport de réception technique SSI établi par le CSSI	X	
U	Notices technique, d'exploitation et de maintenance		X
V	Justificatifs de conformité des équipements		X
W	Justificatifs d'associativité des équipements		X
X	Rapport d'essais par autocontrôle réalisés par les installateurs		X
Y	Rapport de réception acoustique du SSS		X

12.2 Documents à transmettre au CSSI dans le cadre du projet

A ce stade du projet, ci-dessous les documents qui seront à transmettre

SSI
Liste des matériels du SSI installés (désignation, référence et quantité) correspondants au matériels mis en œuvre
Fiches d'exploitation simplifiées de l'ECS / CMSI / TRE
Plans de récolement de Détection Incendie / Mise en sécurité / Synoptique SSI
Note de calcul DI selon NFS 61970
TRE : Notice technique d'exploitation et de maintenance / Certificat composant NF-SSI
ECS : Notice d'exploitation, d'installation et de maintenance / Certificat NF 508 Cœur du système / Certificat composant NF-SSI / Rapport d'associativité
DM (tous les types) : Notice technique / Certificat composant NF-SSI
DAI (tous les types) : Notice technique / Certificat composant NF-SSI
IA (Indicateur d'Action) : Notice technique
OI (Organes Intermédiaires) : Notice technique / Certificat composant NF-SSI
EAE : Notice technique / Certificat composant NF-SSI
CMSI : Notice d'exploitation, d'installation et de maintenance / Certificat NF 508 Cœur du système / Certificat composant NF-SSI / Rapport d'associativité
Diffuseurs sonores et lumineux (tous les types) : Notice technique / Certificat composant NF-SSI
DAC (tous les types) : Fiche technique et commerciale / Notice technique / Certificat composant NF-SSI
AES/EAES : Notice technique / Certificat de conformité des alimentations à la norme NFS 61-940 (AES) ou EN 12101-10 (EAES)
BAES/BAEH - Fiche technique de la télécommande
Bilan de puissance théorique des alimentations du SSI (ECS/EAE/CMSI/AES/EAES) et relevés des consommations réelles (confirmation des capacités des alimentation set batteries conformément aux normes)
Listing de programmation de l'ECS et du CMSI
Attestations d'autocontrôle du SSI (conformément à la NF S 61-970 et à la NF S 61-932)
Bulletin de mise en service du SSI
Attestation de formation des exploitants
Compte rendu d'essai par Foyer Type
MENUISERIES
Liste des matériels installés (désignation, référence et quantité) correspondants aux matériels mis en œuvre connectés au SSI
Verrouillages électromagnétiques : Fiche technique et commerciale / Certificat NFS 61-937
Fiche d'autocontrôle avec les détails des essais réalisés et les résultats obtenus conformément à la NF S 61-932
DESENFUMAGE ESCALIER
Liste des matériels installés (désignation, référence et quantité) correspondants au matériels mis en œuvre (Amenée d'air / exutoires / DCM)
Exutoires (DEFNC) - Fiche Technique / Certification NFS61937
Ouvrants de façade – amenée d'air - Fiche Technique / Certification NFS61937
DCM / TREUIL - Fiche Technique / Certification NFS61938
Attestation de bon fonctionnement

SAS PREVENTIST Agence : 14, rue des briquetiers 31700 Blagnac Tél.: 05.61.30.50.00 / Mail : info@preventist.fr	EMETTEUR	REF	TYPE	INDICE	Rédacteur : Benjamin LAGACHE	Page 22 22
	PREV	1416	CCF	1	Première émission	